

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2024 - 12

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 janvier à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 29 décembre 2023.

Présents : Jacques ARNOUX, Agnès BALZER, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Stéphane BOYER, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Christian CHIALE, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Gilles MARGUERON, Denise MELOT, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Christian SACCHI, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER, Jérémy TRACQ.

Absents : Roland AVENIERE, Natacha BRENIER, Christian FINAS, Marc KONAREFF, Laure MAURETTE, Jacqueline MENARD, Erica SANDFORD.

Procurations : Natacha BRENIER à Humberto FERNANDES
Jacqueline MENARD à Jacques ARNOUX
Erica SANDFORD à Karin THEOLIER

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 22

Nombre de pouvoirs : 03

Nombre de votants : 25

Monsieur Gilles MARGUERON a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur à Val-Cenis Lanslebourg
- Demandes de subventions

Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Vice-président, rappelle à l'assemblée le projet de réalisation d'une chaufferie biomasse et son réseau de chaleur alimentant le bâtiment antenne de la CCHMV de Val-Cenis Lanslebourg, le centre de secours et l'espace Val-Cenis Vanoise (propriété de la commune de Val-Cenis).

Après étude de faisabilité, mise en place d'une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage et attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre, l'assemblée est invitée à délibérer afin d'autoriser Monsieur le Président à déposer des dossiers de demandes de subventions auprès de différents partenaires dans le cadre du plan de financement suivant :

COÛT ESTIMATIF DE L'OPERATION		
Nature des dépenses	Nom du prestataire	Montant (HT)
Maîtrise d'œuvre		
Maîtrise d'œuvre	Atelier ANKHA / OTEIS	64 400,00
Options MOE (étude d'impact / contrat de maintenance)	Atelier ANKHA / OTEIS	4 000,00
Études complémentaires / frais annexes		
AMO	ENERBAT	12 625,00
BTC	SOCOTEC	3 350,00
GEOTECHNICIEN	ALPES GEO CONSEIL	5 932,00
SPS	PMM	2 950,00
Travaux ou acquisitions		
Acquisition terrains Gendarmerie		25 000,00
Travaux		881 743,00
TOTAL COÛT PRÉVISIONNEL (HT)		1 000 000,00

RESSOURCES PRÉVISIONNELLES DE L'OPÉRATION			
Financements		Montant (HT)	Taux
DETR		150 000,00	15,00 %
DSIL		150 000,00	15,00 %
Autres aide État	ADEME - FONDS CHALEUR (contrat chaleur renouvelable)	158 000,00	15,80 %

Conseil Départemental (hors amendes de police)	FDEC	45 000,00	4,50 %
Autres financeurs publics (collectivités, Agence de l'Eau...)	FAST	200 000,00	20,00 %
Total subventions publiques		703 000,00	70,30 %
Financement privé (don, leg, souscription...)			
À préciser			
Total subventions non publiques		0,00	0,00 %
Fonds propres		297 000,00	
Emprunt			
Total autofinancement		297 000,00	29,70 %
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)		1 000 000,00	

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le plan de financement de l'opération ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ès-qualités, à déposer auprès de l'Etat (programmation DETR/DSIL 2024, fonds chaleur de l'ADEME - contrat chaleur renouvelable), du Contrat Territoire Maurienne - Démarche Grand chantier - FAST) et du Département de la Savoie (programmation FDEC 2024), des dossiers de demandes de subventions afin d'obtenir les subventions les plus élevées possibles ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution et au versement des éventuelles subventions ;
- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.
Pour copie conforme, Modane, le 11 janvier 2024.

Le Président
Christian SIMON